

Notes relatives aux tableaux

Abréviations utilisées dans les tableaux

R Chiffres révisés

- Valeur nulle ou arrondie à zéro

Nota : Les espaces vides des colonnes signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne s'appliquent pas. Une ligne horizontale dans le corps d'un tableau indique soit qu'il y a une rupture dans une série, soit que les données des périodes antérieures n'existent que sous une forme plus agrégée.

A1

- (1) En février 1991, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont annoncé conjointement l'établissement d'une série de cibles en vue de ramener l'inflation au milieu d'une fourchette de 1 à 3 % pour la fin de 1995. En décembre 1993, il a été décidé de maintenir cette fourchette jusqu'à la fin de 1998. En février 1998, son application a été prolongée jusqu'à la fin de 2001. De nouveau en mai 2001, celle-ci a été prolongée jusqu'à la fin de 2006.
- (2-3) Variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (Tableau H8). L'indice de référence correspond à l'IPC hors les huit composantes les plus volatiles, à savoir les fruits, les légumes, l'essence, le mazout, le gaz naturel, le transport interurbain, le tabac et les intérêts sur prêts hypothécaires de même que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes de l'IPC.
- (4-5) La *fourchette opérationnelle* est la fourchette de 50 points de base établie par la Banque du Canada pour l'évolution du taux moyen auquel les courtiers en valeurs mobilières financent au jour le jour leurs stocks de titres du marché monétaire.
- (6) *Taux du financement à un jour*. Il s'agit d'une estimation faite par la Banque du Canada. Cette mesure comprend le taux du financement obtenu par les principaux négociants du marché monétaire sous forme d'opérations générales de nantissement, notamment de pensions spéciales conclues avec la Banque du Canada, et sous forme de prêts à vue et de swaps de devises. Avant 1996, toutes les opérations de pension étaient exclues à l'exception de celles qui étaient conclues directement avec la Banque du Canada. Ces dernières sont prises en compte dans les calculs depuis 1995.
- (7) *L'indice des conditions monétaires (ICM)* est une somme pondérée des variations qu'enregistrent le taux du papier commercial à 90 jours et l'indice C-6 des cours du dollar canadien pondérés en fonction des échanges commerciaux (voir la note technique publiée dans la livraison de l'hiver 1998-1999 de la *Revue de la Banque du Canada*, pages 125 et 126). L'ICM correspond à la somme des variations du taux d'intérêt et du tiers des variations du taux de change. La Banque ne s'efforce pas, à court terme, de maintenir l'ICM à un niveau précis. Voir la livraison de mai 1995 du *Rapport sur la politique monétaire*, page 15.
- (8) *Taux du papier commercial à 90 jours*. Il s'agit d'une estimation, faite à la Banque du Canada, des taux effectivement pratiqués sur le marché par les principaux emprunteurs à la date indiquée.
- (9) L'indice C-6 est une moyenne pondérée des cours du dollar canadien par rapport aux grandes monnaies. (Voir la note technique publiée dans la livraison d'hiver 1998-1999 de la *Revue de la Banque du Canada*, pages 125 et 126.) Les poids attribués aux divers pays s'appuient sur le volume des échanges commerciaux du Canada avec chacun de ces pays au cours des années 1994, 1995 et 1996. L'année de base de l'indice est 1992 (c'est-à-dire que l'indice C-6 est égal à 100 en 1992). L'indice C-6 est plus large que l'indice auparavant utilisé, qui était fondé sur les monnaies des pays du Groupe des Dix, puisqu'il inclut tous les pays de l'Union économique et monétaire européenne.
- (10) M1 brut : monnaie hors banques, plus les comptes de chèques des particuliers, les comptes courants et les corrections apportées à M1 qui sont décrites dans les notes relatives au Tableau E1 (*Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada*)
- (11) M1++ : M1+ plus les dépôts à préavis non transférables par chèque dans les banques et tous les dépôts non transférables par chèque dans les sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire, les caisses populaires et les credit unions, moins les dépôts interbancaires à préavis non transférables par chèque, auxquels s'ajoutent les corrections effectuées pour assurer la continuité des données

A1 (suite)

- (12) M2++ : M2+ plus les obligations d'épargne du Canada, les montants cumulatifs nets versés dans les fonds communs de placement autres que les fonds du marché monétaire en dollars canadiens (lesquels sont déjà comptabilisés dans M2+)
- (13) L'écart de rendement entre les *obligations classiques* et à *rendement réel* est calculé en fonction de la moyenne des cours acheteur et vendeur, à la clôture, d'une émission d'obligations à long terme prédéterminée. Les variations des taux de rendement observées sur une période peuvent être partiellement imputables au remplacement de l'émission par une autre plus pertinente. Le rendement des obligations à rendement réel est calculé en fonction de la moyenne des cours acheteur et vendeur établie à la clôture le dernier mercredi du mois et se rapporte aux obligations à rendement réel 4,25 % arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2026. Avant le 7 décembre 1995, l'émission de référence était l'émission 4,25 % échéant le 1^{er} décembre 2021.
- (14-15) IPCX exclut les huit composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes. IPCP multiplie chacune des pondérations des composantes du panier de l'IPC par un facteur qui est inversement proportionnel à la variabilité de la composante. Pour plus de renseignements, voir l'article intitulé « Mesures statistiques du taux d'inflation tendanciel » et publié dans la livraison d'automne 1997 de la *Revue de la Banque du Canada*, pages 29-47.
- (16) *Coûts unitaires de main-d'œuvre*. Il s'agit du revenu total du travail par unité produite (PIB réel aux prix de base).
- (17) IPPI : indice des prix des produits industriels. Cet indice englobe les prix des produits finis qui sont les plus couramment utilisés à des fins de consommation immédiate ou d'investissement.
- (18) Les chiffres relatifs aux gains horaires moyens des employés permanents sont tirés de la publication de Statistique Canada intitulée *Information population active* (n° 71-001 au catalogue).
- (2) M1+ : M1 brut plus les dépôts à préavis transférables par chèque dans les banques, tous les dépôts transférables par chèque dans les sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire, les caisses populaires et les credit unions (desquels sont retranchés les dépôts de ces institutions), plus les corrections effectuées pour assurer la continuité des données
- (3) M1++ : M1+ plus les dépôts à préavis non transférables par chèque dans les banques et tous les dépôts non transférables par chèque dans les sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire, les caisses populaires et les credit unions, moins les dépôts interbancaires à préavis non transférables par chèque, auxquels s'ajoutent les corrections effectuées pour assurer la continuité des données
- (4) M2+ : M2 plus les dépôts dans les sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire et dans les caisses d'épargne publiques, les dépôts et les parts sociales dans les caisses populaires et les credit unions, les rentes individuelles offertes par les compagnies d'assurance vie, les fonds communs de placement du marché monétaire et les corrections apportées à M2+ qui sont décrites dans les notes relatives au Tableau E1
- (5) M2++ : M2+ plus les obligations d'épargne du Canada, les montants cumulatifs nets versés dans les fonds communs de placement autres que les fonds du marché monétaire en dollars canadiens (lesquels sont déjà comptabilisés dans M2+)
- (6) Crédits à court terme aux entreprises (Tableau E2)
- (7) Ensemble des crédits aux entreprises (Tableau E2)
- (8) Crédit à la consommation (Tableau E2)
- (9) Crédit hypothécaire à l'habitation (Tableau E2)
- (10) Produit intérieur brut à prix courants (Tableau H1)
- (11) Produit intérieur brut en dollars enchaînés de 1997 (Tableau H2)
- (12) Produit intérieur brut par branche d'activité (Tableau H4)
- (13) Personnes ayant un emploi, d'après l'Enquête sur la population active (militaires exclus) (Tableau H5)
- (14) Taux de chômage, en pourcentage de la population active (Tableau H5)
- (15-16) Les données relatives aux taux d'utilisation des capacités sont tirées de la publication trimestrielle de Statistique Canada intitulée *Taux d'utilisation de la capacité industrielle au Canada* (n° 31-003 au catalogue), qui fournit un aperçu de la méthodologie employée. Les *industries productrices de biens non agricoles* comprennent l'exploitation forestière, les mines, les carrières et les puits de pétrole, les industries manufacturières, la distribution de gaz et d'électricité et la construction.
- (17) Indice des prix à la consommation (Tableau H8)

A2

La plupart des données du Tableau A2 sont tirées des séries publiées dans d'autres tableaux des *Statistiques bancaires et financières*. On trouvera ci-dessous, pour chaque colonne de données, une description détaillée et, le cas échéant, le numéro du tableau des *Statistiques bancaires et financières* d'où proviennent les chiffres.

- (1) M1 brut : monnaie hors banques, plus les comptes de chèques des particuliers, les comptes courants et les corrections apportées à M1 qui sont décrites dans les notes relatives au Tableau E1

A2 (suite)

- (18) Indice des prix à la consommation hors les huit composantes les plus volatiles, à savoir les fruits, les légumes, l'essence, le mazout, le gaz naturel, le transport interurbain, le tabac et les intérêts sur prêts hypothécaires de même que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes de l'IPC (Tableau H8)
- (19) Indice de prix en chaîne du produit intérieur brut (Tableau H3)
- (20) Revenu total du travail par unité produite (PIB réel aux prix de base)
- (21-22) Les données relatives aux accords salariaux sont publiées par Développement des ressources humaines Canada. Elles représentent l'augmentation annuelle effective du taux de rémunération de base stipulée dans les nouvelles conventions collectives (assorties ou non de clauses de vie chère) et ne concernent que les unités de négociation comptant au moins 500 employés.
- (23-24) Indices des prix des produits de base de la Banque du Canada : indice global et indice hors énergie (Tableau H9)
- (25) Le rendement des *bons du Trésor* est calculé en fonction de la moyenne des cours acheteur et vendeur types observés le mercredi indiqué.
- (26-27) *Quelques rendements d'obligations types du gouvernement canadien*. Les taux indiqués sont calculés en fonction de la moyenne des cours acheteur et vendeur, à la clôture, de certaines émissions d'obligations du gouvernement canadien dont les échéances correspondent à peu près à celles indiquées. Les variations des taux de rendement observées sur une période peuvent être partiellement imputables au remplacement d'une émission par une autre plus pertinente. Le rendement des *obligations à rendement réel* est calculé en fonction de la moyenne des cours acheteur et vendeur établie à la clôture le dernier mercredi du mois et se rapporte aux obligations à rendement réel 4,25 % arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2026. Avant le 7 décembre 1995, l'émission de référence était l'émission 4,25 % échéant le 1^{er} décembre 2021.
- (28-29) Les données relatives à l'excédent ou au déficit budgétaire de l'État sont tirées des *Comptes nationaux des revenus et dépenses* (n^o 13-001 au catalogue), où elles figurent sous la rubrique « prêt net ».
- (30) Solde commercial établi sur la base de la balance des paiements (Tableau J1)
- (31) Solde des transactions courantes établi sur la base de la balance des paiements (Tableau J1)
- (32) Moyenne des cours au comptant du dollar É.-U. en dollars canadiens à midi (Tableau I1)

Sommaire des variables clés relatives à la politique monétaire

Données mensuelles	Cible de maîtrise de l'inflation (taux sur 12 mois)			Instrument de politique monétaire		Conditions monétaires				Agrégats monétaires (taux de croissance sur 12 mois)			Indicateurs de l'inflation					
	Fourchette cible	IPC	Indice de référence*	Fourchette opérationnelle pour le taux du financement à un jour (fin du mois)		Taux du financement à un jour	Indice des conditions monétaires (janvier 1987 = 0)	Taux du papier commercial à 90 jours	Indice C-6 des taux de change pondérés en fonction des échanges commerciaux (1992 = 100)	M1 brut	M1++	M2++	Écart de rendement entre les obligations classiques et à rendement réel	IPC global hors alimentation, énergie et à effet des modifications des impôts indirects	IPCP	Coûts unitaires de main-d'œuvre	IPPI (produits finis)	Gains horaires moyens des travailleurs permanents
				Bas	Haut													
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
2000																		
O	1-3	2.8	1.3	5.50	6.00	5.7514	-5.70	5.85	81.87	17.5	9.6	7.5	2.09	1.5	1.6	3.4	3.5	3.7
N	1-3	3.2	1.5	5.50	6.00	5.7500	-6.22	5.89	80.49	15.8	9.5	7.5	2.00	1.8	1.8	4.2	4.8	3.3
D	1-3	3.2	1.8	5.50	6.00	5.8000	-5.92	5.71	81.66	15.6	10.1	8.0	2.14	1.9	2.0	3.7	3.0	3.2
2001																		
J	1-3	3.0	1.8	5.25	5.75	5.4914	-6.06	5.29	82.36	14.4	9.1	7.7	2.36	2.0	2.0	3.9	3.7	3.0
F	1-3	2.9	1.7	5.25	5.75	5.4900	-6.94	5.05	80.78	14.3	8.5	7.7	2.27	2.0	1.9	3.6	3.8	3.5
M	1-3	2.5	1.8	4.75	5.25	4.9927	-7.93	4.66	79.35	13.5	7.7	7.5	2.34	1.7	1.9	4.3	3.8	3.7
A	1-3	3.6	2.3	4.50	5.00	4.7442	-7.71	4.49	80.28	11.3	7.2	7.3	2.36	1.9	2.4	0.4	4.3	3.5
M	1-3	3.9	2.3	4.25	4.75	4.6700	-7.60	4.49	80.54	11.7	8.9	7.8	2.45	2.0	2.5	3.6	3.8	4.0
J	1-3	3.3	2.3	4.25	4.75	4.4935	-7.03	4.38	82.21	10.0	8.0	7.2	2.36	1.9	2.4	3.3	2.8	3.8
A	1-3	2.6	2.4	4.00	4.50	4.2414	-7.70	4.22	80.97	9.5	8.3	7.0	2.28	2.1	2.4	3.8	2.6	3.3
J	1-3	2.8	2.3	3.75	4.25	4.1679	-8.28	3.96	80.18	9.1	8.7	7.0	1.99	2.1	2.3	2.8	2.5	2.5
S	1-3	2.6	2.3	3.25	3.75	3.4858	-9.69	3.19	78.65	11.7	10.7	7.6	2.18	2.0	2.3	1.9	3.5	2.3
O	1-3	1.9	2.2	2.50	3.00	2.7412	-10.59	2.45	78.28	12.0	10.8	7.8	1.71	1.8	2.1	2.6	1.4	2.5
N	1-3	0.7	1.7	2.00	2.50	2.5955	-10.78	2.17	78.50	13.7	13.1	8.7	1.91	1.4	1.7	1.8	0.6	3.0
D	1-3	0.7	1.6	2.00	2.50	2.2444	-10.94	2.08	78.33	14.3	14.0	7.6	1.93	1.3	1.6	2.3	1.0	3.3
2002																		
J	1-3	1.3	1.8	1.75	2.25	1.9923	-10.82	2.07	78.63	14.4	15.5	8.0	1.95	1.4	1.8	1.7	2.0	3.5
F	1-3	1.5	2.2	1.75	2.25	1.9926	-11.07	2.16	77.84	12.7	15.5	7.5	1.96	1.4	2.1	0.7	1.5	3.4
M	1-3	1.8	2.1	1.75	2.25	1.9933	-10.61	2.36	78.45	12.4	15.7	7.0	2.30	1.8	2.1	0.5	1.1	3.2
A	1-3	1.7	2.2	2.00	2.50	2.2440	-10.07	2.46	79.48	11.8	15.3	7.0	2.29	1.9	2.1	-	0.6	2.8
M	1-3	1.0	2.2	2.00	2.50	2.2471	-9.31	2.68	80.79	12.0	14.5	6.7	2.24	2.0	1.9	1.0	-0.3	2.4
J	1-3	1.3	2.1	2.25	2.75	2.4964	-9.12	2.78	80.99	13.1	15.8	6.9	2.32	2.1	1.9	0.4	0.6	2.7
J	1-3	2.1	2.1	2.50	3.00	2.7418	-10.40	2.88	77.71	13.4	14.8	6.8	2.28	2.1	2.0	-0.3	0.5	2.8
A	1-3	2.6	2.5	2.50	3.00	2.7448	-9.68	3.09	78.90	13.8	15.2	6.7	2.18	2.2	2.4	0.5	1.3	3.0
S	1-3	2.3	2.5	2.50	3.00	2.7447	-10.27	2.90	77.97	10.7	12.7	6.1	2.18	2.3	2.3	-	0.9	2.8
O	1-3	3.2	2.5	2.50	3.00	2.7449	-10.06	2.83	78.63	11.4	12.5	5.6	2.18	2.5	2.4	0.5	2.1	2.7
N	1-3	4.3	3.1	2.50	3.00	2.7431	-10.21	2.85	78.24	9.4	10.2	4.8	2.15	3.1	3.0	1.4	1.8	2.5
D	1-3	3.9	2.7	2.50	3.00	2.7439	-9.80	2.83	79.24	6.8	8.0	3.8	2.09	3.3	2.4	0.7	2.1	1.9
2003																		
J	1-3	4.5	3.3	2.50	3.00	2.7439	-9.34	2.91	80.15	7.4	7.2	3.7	2.27	3.3	2.9	1.2	1.1	1.9
F	1-3	4.6	3.1	2.50	3.00	2.7469	-8.61	2.97	81.78	6.9	6.3	3.3	2.40	3.3	2.9	1.3	1.1	2.1
M	1-3	4.3	2.9	2.75	3.25	2.9920	-7.72	3.28	83.22	6.3	5.5	3.3	2.50	3.1	2.7	1.4	0.1	1.8
A	1-3	3.0	2.1	3.00	3.50	3.2373	-6.92	3.35	85.07	6.7	5.3	3.0	2.28	2.8	2.1	2.1	-1.5	1.3
M	1-3	2.9	2.3	3.00	3.50	3.2416	-6.02	3.27	87.60	7.3	5.5	3.5	2.12	2.5	2.2	1.3	-2.7	1.8
J	1-3	2.6	2.1	3.00	3.50	3.2449	-5.11	3.11	90.45	7.9	5.5	3.3	2.04	2.1	2.0	1.4	-3.7	1.4
J	1-3	2.2	1.8	2.75	3.25	2.9947	-6.60	2.89	87.07	10.0	6.7	3.6	2.25	1.7	1.9	1.8	-2.1	2.1
A	1-3	2.0	1.5	2.75	3.25	2.9972	-6.68	2.80	87.11	9.4	6.7	3.5	2.29	1.7	1.7	1.8	-2.6	2.1
S	1-3	2.2	1.7	2.50	3.00	2.7490	-5.93	2.64	89.52	8.4	6.5	3.4	2.15	1.8	1.9	1.2	-3.8	2.7
O	1-3	1.6	1.8	2.50	3.00	2.7492	-4.85	2.71	92.25	7.2	6.1	3.0	2.38	1.8	1.8	1.2	-5.5	2.7
N	1-3	1.6	1.8	2.50	3.00	2.7481	-4.73	2.73	92.54	8.6	6.7	3.1	2.38	1.8	1.7	0.3	-6.0	2.3
D	1-3	2.0	2.2	2.50	3.00	2.7481	-4.68	2.66	92.87	9.8	7.5	3.8	2.41	1.5	2.1	0.6	-5.4	2.7
2004																		
J	1-3	1.2	1.5	2.25	2.75	2.4951	-5.77	2.37	90.68	10.7	8.3	3.7	2.66	1.5	1.5	0.6	-5.3	2.7
F	1-3	0.7	1.1	2.25	2.75	2.4953	-6.21	2.25	89.82	13.3	9.6	4.4	2.53	1.0	1.2	1.2	-4.3	2.8
M	1-3	0.7	1.3	2.00	2.50	2.2482	-5.72	2.10	91.55	14.3	10.4	4.6	2.65	1.1	1.2	0.4	-3.5	3.0
A	1-3	1.6	1.8	1.75	2.25	1.9959	-6.98	2.05	88.28	15.7	12.0	5.1	2.85	1.2	1.7	0.8	-1.3	3.2
M	1-3	2.5	1.5	1.75	2.25	1.9985	-7.08	2.07	87.98	16.4	13.1	5.1	3.00	1.2	1.8	0.8	-2.8	3.0
J	1-3	2.5	1.7	1.75	2.25	2.0005	-6.36	2.10	89.81	14.6	13.0	5.6	2.96	1.4	1.8	1.2	3.1	3.3
J	1-3	2.3	1.9	1.75	2.25	1.9973	-6.03	2.12	90.65	11.2	11.6	5.1	2.98	1.4	1.9	0.5	2.5	2.5
A	1-3	1.9	1.5	1.75	2.25	1.9979	-5.28	2.22	92.43	10.6	10.5		2.93	1.0	1.7	0.1	2.3	2.3
S				2.00	2.50	2.2496	-4.22	2.50	94.63				2.72					2.1

* Indice de référence selon la nouvelle définition annoncée le 18 mai 2001 : IPC hors les huit composantes les plus volatiles, à savoir les fruits, les légumes, l'essence, le mazout, le gaz naturel, le transport interurbain, le tabac et les intérêts sur prêts hypothécaires de même que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes de l'IPC

A2 (Suite)

Taux d'utilisation des capacités Ensemble des industries productrices de biens non agricoles	Prix et coûts				Accords salariaux		Indice des prix des produits de base établi par la Banque du Canada (dominées)		Moyenne des cours acheteur et vendeur des titres			Année, trimestre ou mois
	IPC	Indice de référence*	Indice en chaîne du PIB	Coûts unitaires de main-d'œuvre	Secteur public	Secteur privé	Total	Produits de base non énergétiques	Bons du Trésor à 3 mois	Obligations de référence à 10 ans du gouvernement canadien	Obligations à rendement réel à 30 ans du gouvernement canadien	
78.3	5.6	2.8	2.9		3.4	4.3	-11.2	-11.8	7.43	8.32	4.45	1991
78.2	1.5	1.8	1.3		2.0	2.6	-0.3	0.6	7.01	7.86	4.62	1992
80.0	1.8	2.1	1.4		0.6	0.8	0.5	3.0	3.87	6.57	3.78	1993
82.4	0.2	1.8	1.1		-	1.2	3.3	7.5	7.14	9.07	4.92	1994
81.6	2.2	2.3	2.3		0.7	1.4	8.3	11.1	5.54	7.11	4.42	1995
81.2	1.6	1.7	1.6		0.5	1.8	3.8	-1.2	2.85	6.37	4.09	1996
82.5	1.6	1.9	1.2		1.1	1.9	-3.7	-4.3	3.99	5.61	4.14	1997
83.3	0.9	1.3	-0.5	1.0	1.6	1.7	-15.3	-12.6	4.66	4.89	4.11	1998
84.4	1.7	1.4	1.7	0.1	1.9	2.7	6.7	1.5	4.85	6.18	4.01	1999
84.9	2.7	1.3	4.2	3.0	2.5	2.4	18.4	3.5	5.49	5.35	3.42	2000
82.2	2.6	2.1	1.1	0.8	3.3	3.0	-5.2	-6.9	1.95	5.44	3.76	2001
82.3	2.2	2.3	1.0	0.6	2.9	2.6	-5.9	-6.6	2.63	4.88	3.33	2002
82.1	2.8	2.2	3.2	1.3	2.9	1.5	20.1	8.8	2.57	4.66	2.79	2003
84.8	4.0	1.8	3.1	0.8	2.6	1.9	5.8	-17.6	5.56	5.75	3.60	2000 III
84.9	4.2	2.5	3.1	2.7	3.0	2.3	17.0	-7.6	5.49	5.35	3.42	2000 IV
83.5	1.0	1.5	3.0	4.4	3.9	2.5	11.6	-5.5	4.58	5.41	3.45	2001 I
83.3	5.2	3.2	-	1.7	3.1	3.0	-16.0	23.0	4.30	5.73	3.53	2001 II
81.5	0.5	2.2	-5.1	2.4	3.7	3.2	-38.1	-22.2	3.05	5.32	3.68	2001 III
80.4	-2.1	0.6	-4.8	0.3	3.0	2.4	-41.3	-30.8	1.95	5.44	3.76	2001 IV
81.3	2.9	2.6	3.1	-0.7	3.1	2.1	15.9	12.3	2.30	5.79	3.68	2002 I
82.3	4.5	3.2	7.8	-0.1	2.7	2.1	40.0	-1.8	2.70	5.37	3.42	2002 II
82.9	4.3	3.2	1.1	0.8	3.2	2.5	2.8	-1.5	2.83	4.92	3.25	2002 III
82.6	3.7	2.1	4.5	3.5	3.3	3.5	20.4	-4.0	2.63	4.88	3.53	2002 IV
82.7	4.8	3.8	6.8	1.1	2.9	2.3	82.0	14.1	3.14	5.13	3.08	2003 I
81.4	-1.6	-0.4	-1.8	0.9	3.1	0.8	-17.4	14.8	3.07	4.37	2.99	2003 II
81.3	1.8	1.1	2.6	1.0	3.2	2.3	0.6	20.8	2.58	4.64	3.08	2003 III
83.0	2.0	3.4	1.4	-0.2	2.2	1.6	17.6	19.5	2.57	4.66	2.79	2003 IV
83.4	1.3	1.0	4.4	1.3	2.8	2.7	45.3	38.9	1.98	4.33	2.39	2004 I
84.6	3.8	1.4	5.8	1.6	-0.4	2.5	36.7	34.4	2.01	4.83	2.37	2004 II
							5.4	1.5	2.45	4.58	2.32	2004 III
	2.4	1.5	1.6	1.6			5.4	1.5	2.45	4.58	2.32	
	0.2	0.4	-0.6	-0.6			-1.8	3.6	2.58	4.64	3.08	2003 S
	-0.1	0.2	0.1	0.1			1.1	-0.8	2.64	4.85	3.00	2003 O
	0.3	0.3	-0.2	0.3			1.3	2.5	2.67	4.79	2.91	2003 N
	0.3	0.2	0.3	0.3			8.5	1.7	2.57	4.66	2.79	2003 D
	-	-	0.1	0.1			2.8	2.7	2.25	4.61	2.57	2004 J
	-0.1	-0.1	0.4	0.4			-0.1	4.2	2.13	4.41	2.56	2004 F
	0.2	0.1	-0.6	-0.6			3.6	2.5	1.98	4.33	2.39	2004 M
	0.4	0.2	0.5	0.5			3.2	3.4	1.98	4.71	2.46	2004 A
	0.6	0.2	0.1	0.1			4.9	1.2	1.98	4.77	2.32	2004 M
	0.6	0.2	0.4	0.4			-0.9	0.9	2.01	4.83	2.37	2004 J
	0.1	0.2	0.2	0.2			0.3	-0.3	2.08	4.82	2.31	2004 J
	-	-	-	-			1.0	0.5	2.13	4.68	2.22	2004 A
	-0.2	-0.2	-	-			-1.9	-2.2	2.45	4.58	2.32	2004 S

* Indice de référence selon la nouvelle définition annoncée le 18 mai 2001 : IPC hors les huit composantes les plus volatiles, à savoir les fruits, les légumes, l'essence, le mazout, le gaz naturel, le transport interurbain, le tabac et les intérêts sur prêts hypothécaires de même que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes de l'IPC

Année, trimestre ou mois	Excédent ou déficit (-) des administrations publiques sur la base des comptes nationaux (en pourcentage du PIB)		Balance des paiements (en pourcentage du PIB)		Cours moyen au comptant du dollar E.-U. en dollars canadiens à midi (32)
	Gouvernement du Canada (28)	Ensemble des administrations publiques (29)	Solde de la balance commerciale (30)	Solde de la balance courante (31)	
1991	-5.4	-8.4	1.0	-3.7	1.1458
1992	-5.1	-9.1	1.3	-3.6	1.2083
1993	-5.5	-8.7	1.8	-3.9	1.2898
1994	-4.6	-6.7	2.6	-2.3	1.3659
1995	-5.9	-5.3	4.4	-0.8	1.3726
1996	-2.0	-2.8	5.1	0.5	1.3636
1997	0.7	0.2	2.9	-1.3	1.3844
1998	0.8	0.1	2.6	-1.2	1.4831
1999	0.9	0.9	4.3	0.3	1.4858
2000	1.9	2.9	6.2	2.7	1.4852
2001	1.3	1.1	6.3	2.3	1.5484
2002	0.8	0.3	4.9	2.0	1.5704
2003	0.4	0.6	4.8	2.0	1.4015
Taux annuels					
2000	2.3	3.3	6.3	2.9	1.4822
2001	1.9	2.8	7.1	3.2	1.5258
2002	1.7	2.1	8.0	3.9	1.5280
2003	1.8	2.0	7.0	2.9	1.5409
2004	1.2	0.7	5.1	1.1	1.5453
2005	0.4	-0.3	5.2	1.1	1.5803
2006	0.6	-0.1	5.4	2.8	1.5946
2007	0.6	0.1	5.1	2.4	1.5549
2008	0.7	0.3	4.7	1.5	1.5628
2009	1.2	0.9	4.5	1.1	1.5698
2010	0.8	0.9	5.2	1.7	1.5102
2011	-0.8	0.1	4.4	1.8	1.3984
2012	0.7	0.7	4.9	2.2	1.3799
2013	0.8	0.8	4.6	2.2	1.3160
2014	0.5	0.6	5.2	2.6	1.3179
2015	0.1	1.1	6.2	3.2	1.3592
2016					1.3072
Trois derniers mois					
Taux mensuels					
2003	S				1.3632
2004	O				1.3218
2005	N				1.3126
2006	D				1.3128
2007	J				1.2960
2008	F				1.3290
2009	M				1.3284
2010	A				1.3425
2011	M				1.3783
2012	J				1.3577
2013	J				1.3219
2014	A				1.3118
2015	S				1.2878

